

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 avril 2019**

PUBLIE LE : 23 avril 2019

Délibération n°110419-6 : Règlement intérieur relatif à la location d'emplacement d'hivernage des camping-cars et caravanes

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le trois avril deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 3 AVRIL 2019

PRESENTS

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

MAULE	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante secrétariat et RH

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	44
<u>Délégués présents</u>	:	40

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le quatre avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

PRESENTS

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE
MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MORAINVILLIERS

Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

**NOUVELLE COMMUNE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Daniel LEVEL, PRESIDENT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

ORGEVAL

Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE

TRIEL-SUR-SEINE

Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES

Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

AIGREMONT

Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT

ANDRESY

Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE
Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE

CARRIERES-SOUS-POISSY

Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE SUPPLEANT

CARRIERES-SUR-SEINE

Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAPET

Jean-Louis FRANCAERT, DELEGUE TITULAIRE
Magalie CHALOYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHATOU

Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE
Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT

CHAVENAY

Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Marie-Claude REPREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
Laurent MOUTENOT, DELEGUE SUPPLEANT

CRESPIERES

Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE
Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CROISSY-SUR-SEINE

Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT
Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT

DAVRON

Laure FONTAINE, DELEGUEE TITULAIRE
Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE

ECQUEVILLY

Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE
Nathalie ALABOUVETTE, DELEGUEE TITULAIRE

EPONE

Claudine METAYER, DELEGUEE TITULAIRE
Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE
Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

FEUCHEROLLES

Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT

HOUILLES	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Laurence BERNARD, DELEGUEE TITULAIRE Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE Henri DOUADY, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE MICHELLE DUDOUET, DELEGUEE SUPPLEANTE Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT
MONTESSON	Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Thierry HEDAN, DELEGUE SUPPLEANT
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
ORGEVAL	Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT

POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE Raymond LETELLIER, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Pierre VEZY, DELEGUE TITULAIRE Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE
TRIEL-SUR-SEINE	Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE TITULAIRE Manuela MARIE, DELEGUEE SUPPLEANTE Muriel DAUVERGNE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE Pascal CHAMPION, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Benoit BROUSSET, DELEGUE TITULAIRE Jonathan BUGUET, DELEGUE TITULAIRE Chantal POTTIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT / ANDRESY / CARRIERES-SOUS-POISSY / CARRIERES-SUR-SEINE /CHANTELOUP-LES-VIGNES / CHAPET / CHATOU / CHAVENAY / CRESPIERES / CROISSY-SUR-SEINE / DAVRON / ECQUEVILLE / EPONE / HOUILLES / L'ETANG-LA-VILLE / LA CELLE-SAINT-CLOUD / LE PECQ / LE PORT-MARLY / LE VESINET / LES ALLUETS-LE-ROI / LOUVECIENNES / MAREIL-SUR-MAULDRE / MAREIL-MARLY / MARLY-LE-ROI / MAULE / MEDAN / POISSY / SAINT-NOM-LA-BRETECHE / VERNEUIL-SUR-SEINE / VERNOUILLET / VILLENNES-SUR-SEINE / SIVOM MAISONS-MESNIL

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante secrétariat et RH des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

SIVOM / CS -110419-6
Section fourrière

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA LOCATION D'EMPLACEMENT D'HIVERNAGE DES CAMPING-CARS ET CARAVANES.

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur et de préciser les obligations à respecter par le locataire afin d'assurer une occupation pérenne des places ;

CONSIDERANT le souhait du syndicat de limiter la période de location à 6 mois maximum à la place de 12 mois auparavant ;

CONSIDERANT qu'après notification de l'expiration de ce délai au propriétaire du bien, le véhicule tombera sous la gestion des véhicules abandonnés sur le domaine public ;

CONSIDERANT que l'occupation de l'emplacement est exclusivement réservée aux véhicules de type caravanes ou camping-cars et ne peut faire l'objet d'aucun autre usage ou stationnement de véhicule différent de ceux énoncés.

LE COMITE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications sus-énoncées et le nouveau règlement joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit règlement.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23 AVR. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 23 AVR. 2019

Pour Extrait Conforme
Le Président du Syndicat Intercommunal


Daniel LEVEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

Fourrière Intercommunale de Poissy, 30 rue de la Bidonnière 78300 POISSY

REGLEMENT INTERIEUR LOCATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING-CAR ET CARAVANE

Par la souscription à un bail de stationnement pour véhicules, le locataire s'engage à respecter les conditions mentionnées ci-dessous, lui ouvrant droit à l'usage dudit emplacement :

Article 1^{er} : Des emplacements pour le stationnement des véhicules de type caravanes ou camping-car, aménagés sur le terrain dont dispose le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples sis 30, rue de la Bidonnière – 78300 POISSY (Tél 01 39 65 23 76), sont proposés à la location pour les habitants des communes adhérentes. L'accès des emplacements est permis du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00 – le samedi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Article 2 : La durée de location d'un emplacement pour véhicule ne peut excéder une période de 6 mois. Passé ce délai, et après notification de l'expiration de celui-ci, le véhicule tombera sous la gestion des véhicules abandonnés sur le domaine public.

Article 3 : L'occupation de l'emplacement est exclusivement réservée aux véhicules mentionnés à l'article 1er. Elle ne peut faire l'objet d'aucun autre usage ou stationnement de véhicule différent de ceux énoncés.

Article 4 : La surveillance des emplacements est assurée par le personnel du Syndicat Intercommunal. Les propriétaires seront tenus de présenter leur carte d'identité et la carte grise de leur caravane à l'entrée et à la sortie

Article 5 : Il sera tenu un registre des entrées et sorties avec les noms et prénoms des propriétaires, la marque et le type, le numéro minéralogique des véhicules. Il sera également noté leur état sommaire. Ce registre sera signé par le propriétaire à l'entrée, ce qui constituera son accord, et à la sortie, ce qui tiendra lieu de décharge.

Article 6 : En aucun cas les véhicules ne devront être habités, la mise à disposition des terrains étant consentie exclusivement comme garage. Toutefois, les propriétaires seront autorisés à procéder au nettoyage ou aux petites réparations.

Article 7 : Toutes les fenêtres, aérations et portes devront être soigneusement fermées. Les propriétaires devront obligatoirement être assurés contre le vol, le Syndicat

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

Fourrière Intercommunale de Poissy, 30 rue de la Bidonnière 78300 POISSY

Intercommunal ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable des objets et mobilier se trouvant à l'intérieur des caravanes.

- Article 8 :** Un emplacement de 20 m² sera mis à disposition de chaque contractant.
- Article 9 :** Le montant de la participation aux frais de gardiennage et de maintenance de l'emplacement de caravane et camping-car est défini par délibération du comité syndical. Il convient donc de se référer à la délibération en vigueur pour connaître les tarifs de location.
Le montant des participations est payable d'avance et n'est pas remboursable dans la mesure où les emplacements réservés ne seraient pas utilisés.
- Article 10 :** Toute demande de mise à disposition des terrains partira obligatoirement du premier ou du quinze de chaque mois. De même, tout départ avant la fin d'une quinzaine ne pourra donner lieu à un remboursement.
- Article 11 :** Le Régisseur désigné par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple sera chargé de la perception des droits de mise à disposition des terrains.
Il tiendra un registre :
- de quittances pour la location d'emplacement des caravanes pour toutes les recettes qu'il sera appelé à effectuer ;
 - un registre de caisse sur lequel seront consignées, jour par jour, les recettes qu'il aura encaissées.
- Article 12 :** Un exemplaire du présent règlement sera mis à chaque locataire. Ce dernier signera un récépissé indiquant qu'il en a pris connaissance et qu'il est d'accord avec ses clauses et conditions.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,
Le

Le Président du Syndicat Intercommunal

Daniel LEVEL